

*1 orig + 2 copies  
compt 4-10-58*

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 26 Aout 1958

**Pompiers :**

**Relèvement des vacations  
allouées aux Sapeurs  
Pompiers**

58087

L'an mil neuf cent cinquante huit, le vingt six Juin à 21 h  
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses  
séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session  
ordinaire d'après convocations faites le 21 Aout 1958

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelnaud  
Gaussel, Barrot, Couzinet, Counil, Brotreau, Guillaud, Barrière, Cam-  
blong, Etcheber, Nartean, Melle Fouché, MM. Rochedereux, Chamboulan  
Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Domecq, Pouget.

Représenté : M. Guichaoua par M. Papeau

Secrétaire : M. Counil.

Par arrêté du 11 Juin 1958 M. le Préfet de la Charente-Maritime a fixé  
les taux maximum des vacations horaires allouées en cas d'interventions aux  
Sapeurs pompiers. Ces taux sont ceux appliqués actuellement à Royan sauf  
aux caporaux dont le taux est majoré de 25 frs.

Le Conseil Municipal

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Charente-Maritime en date du 11 Juin 1958  
Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- à compter du 1er Janvier 1958 le taux des vacations horaires allouées  
en cas d'intervention aux officiers, sous officiers, caporaux et sapeurs  
pompiers volontaires du Centre de Secours de Royan est fixé comme suit :

- officiers : 300 frs
- sous officiers : 250 frs
- caporaux : 225 frs
- sapeurs : 200 frs

- que le taux des vacations accordées à l'occasion des séances d'instruc-  
tion est fixé à 75 % du tarif ci-dessus.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents.

Avis de l'Inspecteur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours  
AVIS FAVORABLE

LA ROCHELLE le 23 Septembre 1958  
signé: illisible

POUR EXTRAIT COMPOSÉ  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER le 30 septembre 1958  
Le Sous/Préfet : signé: illisible

Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le 3 Octobre 1958  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

*Reutin*  
*[Signature]*

MAIRIE DE ROYAN  
LE 3 OCTOBRE 1958